



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/AC.241/WG.II(8)/L.1
12 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS
LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE
ET/OU LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER
EN AFRIQUE
Huitième session
Genève, 5-16 février 1996
Point 2 de l'ordre du jour

PREPARATIFS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Organisation de la coopération scientifique et technique

Projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail II

Le Comité intergouvernemental de négociation,

Notant les progrès accomplis au sein du Groupe de travail II sur la question de l'organisation de la coopération scientifique et technique,

Prie le secrétariat intérimaire d'élaborer, pour la neuvième session,

- i) un projet révisé de décision concernant le mandat du Comité de la science et de la technologie tenant compte des délibérations du Groupe de travail II à la huitième session,
- ii) des projets de décision concernant le registre d'experts indépendants et les groupes spéciaux en se fondant sur les observations et suggestions faites à la huitième session ainsi que sur toutes autres vues que ses membres pourraient communiquer au secrétariat intérimaire par écrit le 15 avril 1996 au plus tard.
